

CONTRÔLE D'URSSAF

C O N T R Ô L E D ' U R S S A F ?



Cette formation vous permettra de revenir en détail sur le contrôle URSSAF.

Seront notamment abordés :

- Comment sécuriser en amont les pratiques
- Comment bien réagir à la réception de la lettre d'observations
- Les bons réflexes à adopter lors du redressement

L'objectif est d'être à jour des dernières actualités en matière de contrôle URSSAF pour s'y préparer efficacement et mettre en œuvre les bonnes pratiques



LE +

Me Steven Mourgues, de son expérience au sein du département juridique de l'URSSAF Midi-Pyrénées, a relevé les chausse-trappes tendus aux entreprises exposées au maquis des textes relatifs à la sécurité sociale.

Public

Dirigeant, juriste d'entreprise et toute personne confrontée à un contrôle URSSAF.

Pas de prérequis. Aucune connaissance spécifique préalable n'est demandée aux participants. Leur enthousiasme est bienvenu.

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation pourra être remis aux participants afin d'évaluer le déroulement de la formation.



Date : à déterminer selon vos disponibilités



Cugnaux en présentiel ou par visioconférence



250€ par participant et par session (2h00)



Groupe restreint
2 à 4 personnes



Pour plus d'informations :
De 9h00 à 17h00
conseil@steven-mourgues-avocat.fr
Tél. 06 70 76 79 98

JE M'INSCRIS

Votre formateur



Steven MOURGUES
avocat au barreau de Toulouse